

## CR du conseil municipal du 26 août 2021, 18 h 00

### **Convocation envoyée et affichée le 23 août 2021**

*Présents : Gérard Barthomeuf, Jeannot Bouche, Jacques Chausse, Guy Chicoutel, Martine Defay, Isabelle Roussel, Annick Sylvain, Richard Weissbrod*

*Pouvoirs : Sébastien Bonnaterre à Martine Defay, Alain Rolland à Jeannot Bouche et Estelle Klein à Jacques Chausse*

*Secrétaire de séance : Isabelle Roussel*

### **1. Validation du procès-verbal du conseil du 17 juillet 2021**

Ce PV est validé à l'unanimité (8+3/11).

### **2. Augmentation du ticket de cantine**

Il est proposé de passer le prix du repas de 3 € à 3,50 €, avec l'accord de la mairie de Villeneuve d'Allier. Cela permettrait de couvrir au moins le coût d'achat des aliments et des matériels.

**Décision du CM :** le conseil approuve cette augmentation à l'unanimité des voix (8+3/11).

### **3. Adjonction de la commune de Blassac au Syndicat des Eaux de Couteuges**

La commune est sollicitée par le Syndicat de Couteuges pour donner son accord à l'intégration de la commune de Blassac dans le syndicat.

**Décision du CM :** le conseil approuve cette adjonction à l'unanimité des voix (8+3/11)

### **4. Intervention de Monsieur Mathieu OGIER de l'ONF au sujet des bois de section**

Monsieur Mathieu Ogier, technicien forestier local, expose au conseil que plusieurs forêts de section n'ont pas le régime forestier, qui est normalement obligatoire dans toutes les forêts publiques. Il a constaté que ces bois ne sont pas exploités et qu'il conviendrait de les régénérer. Il explique qu'en cas d'adoption du régime forestier, qui est gratuit et qui suppose une délibération du conseil, l'entretien des bois est assuré par l'ONF. Chacune des interventions de ce dernier est soumise à l'accord de la commune. En cas de coupe, le produit éventuel est reversé à la commune, sous réserve de 10 % de frais de garderie. Les ayant droit des sections ont droit à du bois de chauffage tous les ans.

Considérant que c'est l'intérêt de la commune d'entretenir ses bois, le conseil décide de consulter les ayant droit des biens de sections et de leur expliquer l'objectif du régime forestier.

### **5. Le point sur la saison estivale**

Isabelle Roussel rappelle que la saison a souffert de la mise en place du passe sanitaire et d'une météo capricieuse qui a joué en défaveur de certaines manifestations. Néanmoins il y a eu beaucoup de touristes et beaucoup d'animations culturelles sur Saint-Ilpize, en particulier : une randonnée avec découverte des métiers d'antan, 4 concerts, 2 balades contées au château, 3 semaines d'expositions, une résidence d'artistes, une rencontre de généalogie et un concours de peintures. Il y a eu 14 visites guidées du château, et des visites libres de l'église tous les jours de la semaine qui ont attiré 580 visiteurs.

Grâce au dispositif électronique de comptage des visiteurs, mis en place par les Amis de Saint-Ilpize, on sait qu'il y a eu 6 395 personnes qui ont franchi les portes du château en 5 semaines.

### **6. Informations diverses**

- Madame le maire informe le conseil de la signature du bail notarié de la guinguette.

- Jeannot Bouche informe le conseil de l'achat de la nouvelle tondeuse, comme convenu précédemment.

- Madame le maire informe le conseil de l'accord de l'association tutélaire sur le prix proposé pour l'achat des terrains destinés à devenir une aire de broyage de déchets verts.

- Richard Weissbrod donne quelques informations sur le PLUI, et en particulier sur le plan de zonage. Suite à des changements de dernière minute, il y aurait finalement possibilité de création de 9 logements, un chiffre que le conseil décide d'entériner. Quant au règlement, la position de la commune est que l'ensemble des villages passe en zone UD, comme le Bourg. Le bureau d'études a une autre proposition, que l'ABF semble rejoindre, qui est de créer un sous-zonage UH avec un statut plus protecteur du patrimoine. Ce point doit donc encore être négocié et validé.

- Jeannot Bouche informe le conseil de la visite des stations d'épuration, qui nécessitent chacune de petits travaux. Quant à celle de Tapon, la commune est en attente d'un rapport du Département, suite à quoi elle pourra faire établir un plan d'épandage.
- Guy Chicoutel revient sur le projet d'électrification des cloches. Ce sera à intégrer dans un prochain budget si possible. Il informe le conseil de l'arrivée de nouveaux habitants à Chantel et de la mise en vente probable d'une maison.

Tous les points à l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 20 h 15.